



CABINET
Service communication

Marseille, le 6 avril 2016

Comité de suivi des engagements de l'État – Rocade L2

Le Comité de suivi des engagements de l'État (CSEE) de la rocade L2 s'est tenu le 4 avril 2016, sous la présidence du préfet de région, en présence d'élus représentant les collectivités cofinanceurs (Région, Département, Métropole) et la Ville de Marseille. Outre la société de la rocade L2 (SRL2), titulaire du contrat de partenariat, ce comité a réuni les autres parties intéressées au projet : bailleurs sociaux, comités de quartiers, collectifs, associations, centres sociaux et acteurs économiques concernés.

Cette réunion, la 2^{ième} après celle du 13 février 2015, a permis de faire un nouveau point sur le respect des engagements de l'État pris lors de la déclaration d'utilité publique du projet.

Les thèmes suivants ont été présentés conjointement par la SRL2 et la DREAL et ont donné lieu à des échanges nombreux et constructifs :

- Mise en service de la L2 Est : le préfet a entendu les inquiétudes exprimées par les élus et les CIQ sur les perturbations occasionnées par la mise en service de la L2 Est. Il a ajouté à ces interrogations sa préoccupation en termes de sécurité routière et indiqué qu'il sera donc particulièrement vigilant sur les conditions de cette ouverture. Il a demandé à cette fin à la SRL2 et à la DREAL d'étudier toutes les modalités permettant de s'assurer d'une entrée en service sans risque.
- Insertion urbaine : le préfet a rappelé en synthèse son souci de faire en sorte que les aménagements urbains réalisés aux abords de la L2 ou sur les dalles des tranchées couvertes soient traités avec le même niveau de qualité tout le long de l'itinéraire et quelle que soit l'institution responsable (SRL2, Ville, Métropole, État...). L'articulation avec les projets de rénovation urbaine engagés par la ville devra être concertée avec les élus.
- Bruit : La SRL2 a décrit les aménagements visant à réduire les nuisances sonores à la source. Lorsque ces dispositions sont insuffisantes pour respecter la réglementation, des isolations de façade seront ajoutées. Sur la L2 Est, les diagnostics sont achevés. Lorsqu'il s'agit de logements sociaux, les conventions avec les bailleurs seront prochainement signées avec la SRL2. La même démarche sera engagée d'ici la fin de l'année pour la L2 Nord. Par ailleurs, au-delà des obligations contractuelles de la SRL2, le préfet s'est engagé à ce que des mesures sur site soient réalisées dans les trois mois qui suivront la mise en service de la L2 Est, par un organisme indépendant qui vérifiera le respect des seuils.



- Qualité de l'air : à l'échelle de l'agglomération, la L2 aura un effet positif sur la pollution de l'air. Des points singuliers, essentiellement aux têtes de tunnel restent à étudier finement en raison d'une pollution de fond très importante à Marseille. Les modélisations montrent des dépassements ponctuels de seuil. Les solutions techniques envisageables, limitées en l'état actuel des connaissances, renforcent la nécessité de mettre en œuvre le plan de protection de l'atmosphère qui seul est de nature à réduire significativement les niveaux de pollution. Le préfet demande que les abords des têtes de tunnel fassent l'objet d'analyses fines sur les mesures pouvant être mises en œuvre lors des pics de pollution. Par ailleurs, conformément au souhait des collectivités, Air PACA proposera sans délai un renforcement du réseau de mesures de la qualité de l'air aux abords de la L2.

Le préfet, en conclusion, a noté la richesse des débats ayant empêché d'aborder tous les sujets. C'est pourquoi le principe de réunir à nouveau le CSEE a été décidé, une troisième fois en juin, avant la mise en service de la L2 Est, puis une quatrième fois à l'automne après quelques mois d'exploitation.